

Recours au Règlement

veut. S'il choisit de s'abstenir il lui suffit de ne pas se lever.

J'estime qu'il convient de mettre un terme à ces pratiques. Je voulais attirer l'attention de la présidence sur ce fait et lui demander d'y réfléchir sérieusement, puis d'imposer les usages et les règles suivis par le passé.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, tout ceci est très intéressant. J'ai eu l'occasion de discuter la question avec mon collègue, le député de Kingston et les Îles, qui est le porte-parole de l'opposition au Comité permanent des privilèges et des élections. Je suis heureux d'annoncer à mes collègues d'en face que nous sommes prêts à donner notre consentement unanime pour renvoyer cette question à ce comité, si le gouvernement le désire.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je note avec intérêt que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre n'a pas dit très clairement que ce sont des ministériels, et pas seulement des députés de l'opposition et des indépendants, qui ont profité de l'occasion pour dire à la Chambre quelles auraient été leurs intentions s'ils avaient été à leur place au moment voulu.

Je demanderais, en accord, encore une fois, avec mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell—ça devient dangereux, un vendredi matin—que cette question soit renvoyée au Comité permanent des privilèges et des élections pour y être examinée. Cette démarche s'impose. Nous donnerions aussi notre consentement.

M. John Manley (Ottawa—Sud): Madame la Présidente, le seul point que je voulais soulever pour répondre aux commentaires du député de Peace River, est le suivant: il arrive parfois que la Chambre, avec le consentement unanime, ne tienne pas un vote par appel nominal différé pour épargner à tout le monde le temps et le travail que ces votes exigent. Il m'est déjà arrivé aussi, à moi et à d'autres députés, de vouloir m'abstenir de participer à un vote seulement dans une série de votes. Pour cette raison, je suggère que la présidence reconnaisse que la procédure devrait tenir compte du fait que les députés ne veulent pas retarder toute la Chambre en demandant des votes inscrits et qu'elle devrait faire une distinction entre

les motions à l'étape du rapport où les votes peuvent être différents.

M. Cooper: Madame la Présidente, je répondrai à mon collègue d'Ottawa—Sud en lui disant que le Règlement permet effectivement aux députés de se lever, dans certains cas, pour expliquer qu'ils s'abstiennent de voter pour une question d'intérêt pécuniaire ou parce qu'ils ont pairé. En effet, il est arrivé aux députés de se lever pour indiquer qu'ils étaient bien présents, mais n'ont pas voté parce qu'ils avaient pairé. C'est une coutume établie à la Chambre depuis des années.

Je n'invoque pas le Règlement simplement pour condamner les députés de l'opposition. Le parti ministériel, à mon avis, fait la même chose. Ce qui prouve ce que j'avance, c'est-à-dire que nous perpétons l'usage.

Pour ce qui est du renvoi à un comité, je m'y oppose. Ce n'est pas nécessaire, à mon avis. Les règles sont claires à ce sujet et bien énoncées dans le *Beauchesne*. Le renvoi n'est pas nécessaire à ce moment-ci. Il faut simplement nous en tenir à l'usage, aux traditions et aux vieilles coutumes de la Chambre des communes qui, selon moi, nous servent très bien à ce sujet.

Nous n'avons pas besoin d'une commission royale, ni d'une étude. Il nous suffit de suivre les règles qui nous régissent.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à faire un rappel au Règlement extrêmement sérieux et important, selon moi, qui découle du début, et plus particulièrement des observations formulées par le député de Thunder Bay—Atikokan dans son intervention à la Chambre. Je ne voudrais pas porter de jugement prématuré sur cette question. Madame la Présidente, vous aurez l'occasion d'examiner le compte rendu officiel de la Chambre, afin de déterminer ce qui a été dit exactement.

Cependant, si j'ai bien entendu, alors qu'il répondait, sauf erreur, au député de Glengarry—Prescott—Russell dans le cadre d'un échange, le député de Thunder Bay—Atikokan a déclaré à peu près ceci, madame la Présidente, et je voudrais que vous preniez bien note de ce que je vais dire. À moins de me tromper, je crois que le député de Thunder Bay—Atikokan a accusé le député de Glengarry—Prescott—Russell de ne pas collaborer avec l'op-